

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 15 fr. — Six mois, 28 fr. — Un an, 50 fr.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 fr.
 La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant: **ALFRED REBOUX**

PRIX DES INSERTIONS
 Annonces: la ligne, 20 c. — Réclames: 20 c. — Faits divers, 50 c.
 ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A Lille, rue du Curo-Saint-Etienne, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 12 JUILLET 1884

LES DÉPENSES ABUSIVES

Qui trompe-t-on, ou plutôt de qui se moque-t-on ici ? On ne peut s'empêcher de le demander quand on lit les articles financiers et économiques de certains journaux républicains.

Les résultats désastreux du rendement des impôts, qui font ressortir, pour le premier semestre de l'année courante, un déficit de plus de 40 millions par rapport aux évaluations budgétaires, et de 15 millions par rapport à la période correspondante de 1883, alarment à bon droit ces journaux.

C'est la faute au système de la majoration des recettes inventé par M. Léon Say, écrit la *République française*. Toujours des mots creux, quand il ne serait que temps d'examiner la réalité des choses ! De bonne foi, entre les demandes, quelle relation y a-t-il entre ce procédé d'écritures, que nous fumes les premiers à critiquer, et le ralentissement des affaires, la crise industrielle et agricole, toutes les souffrances en un mot toutes les ruines dont la preuve est fournie par la diminution des recettes du Trésor, qui sont comme l'étage de la fortune publique ?

Aussi bien la *République* elle-même, après avoir tâché d'en imposer par cette prétendue explication qui n'explique rien, sent-elle le besoin d'ajouter : « La plus stricte prudence commande, dans ces circonstances, de réduire notablement les dépenses. »

La commission du budget serait entrée résolument dans cette voie, si différente de celle qu'elle suivait jusqu'ici. D'ores et déjà, d'après le même journal, elle proposerait des réductions formant un total de 60 millions.

Mais la marche des services ? Mais les nécessités pratiques ? Si nous poursuivions la lecture de la *République*, nous apprenons que la marche des services n'en sera aucunement gênée, qu'aucun besoin ne restera en souffrance, que nulle atteinte ne sera portée au fonctionnement des rouages administratifs.

Eh bien, alors, que faisait-on jusqu'ici ? C'était donc la mise en coupes réglées du budget au profit des frères et amis, en dehors de tout motif d'intérêt public ?

C'était bien cela, en effet. La feuille opportuniste nous en fournit des exemples décisifs. Il y a quelques années, dit-elle, on a exagéré les cadres de l'administration des forêts et ses dépenses ; or, les produits ont diminué ! En revenant à l'organisation antérieure, on réalisera deux millions d'économies et l'on aura la chance de voir les recettes se relever. De même pour le ministère de l'Agriculture, dont le budget serait réduit, sans difficulté aucune, d'une somme de deux millions et demi. De même pour celui des travaux publics, où l'on regagnerait huit millions sur des services purement parasites. Et le ministère de l'Instruction publique ? Ici la *République française* est contrainte elle-même d'avouer que le gaspillage, et la dilapidation des fonds de l'Etat n'avaient pas de limites.

Ah ! nous comprenons mieux que jamais pourquoi nos amis ont été, depuis sept ans, systématiquement exclus de la commission des finances : la besogne qui s'y faisait réclamait l'ombre et le mystère. Sous prétexte de gérer les affaires du pays, chacun des complaisants s'occupait de ses propres affaires, électorales et autres ; chacun songeait à caser et à gorgor ses clients, ses créatures. C'était l'exploitation sans vergogne des ressources de la France ; c'était une vraie curée.

Les jours difficiles sont arrivés ; les finances surmenées ne peuvent plus subsister aux frais de la politique républicaine. On propose de renoncer enfin aux dépenses abusives. Mais le remède ne viendra-t-il pas trop tard ? E' pout, les intérêts particuliers auxquels on a tout sacrifié ne se révolteront-ils pas ? Or, nous connaissons assez les députés de la majorité pour savoir ce qu'ils feront s'ils ont à choisir entre le bien public et les exigences de leurs comités, entre le souci de leur réélection et la France.

L'ignorance et l'incapacité de la majorité opportuniste qui régnent aujourd'hui au palais Bourbon resteront proverbiales. Dès qu'il surgit une question d'affaires, comme celle du régime des sucres, un de ces débats où se trouvent engagés les plus grands intérêts du pays, comme il y a peu de jours encore à propos de la loi militaire, l'incompétence et l'impuissance de cette Chambre éclatent à tous les yeux. C'est dans ces termes que, ce matin encore, le *Rappel* parle de cette majorité. En dehors des lois d'oppression, de violence et d'outrage pour lesquelles elle se retrouve toujours compacte, il ne sera pas malaisé, à la fin de la législature, de dresser le pauvre bilan de son œuvre.

Au milieu des préoccupations de la fête du 15 juillet, préoccupations qui rendent plus

vives les mauvaises nouvelles qui arrivent de Marseille sur le développement du choléra, on oublie absolument la conférence qui se tient à Londres pour le règlement des affaires égyptiennes. Au reste, la conférence semble elle-même vouloir se faire oublier. Bien qu'elle ait limité son mandat aux questions financières, son travail est loin d'avancer, et un diplomate au courant de ce qui s'y passe affirmait hier qu'il se passerait encore des jours et des semaines avant qu'il sortit un projet quelconque des travaux de la conférence.

On sait que le roi Humbert vient d'envoyer une somme de 3,000 francs qui doit être distribuée par le consul d'Italie, sans distinction de nationalité, aux pauvres de Marseille et de Toulon, dont la misère est augmentée par l'épidémie cholérique. Nul doute que M. Grévy n'ait déjà envoyé sur ses frais de voyage et de représentation une forte somme. Les journaux officiels n'en disent pas encore le chiffre, sans doute pour ne pas blesser la modestie de M. le Président de la République.

DU CALME!

Chacun continue de raisonner à sa façon sur le choléra. Le *Cri du peuple* en dit un mot ; c'est le journal de M. Vallès, et l'article est intitulé : « Du calme ! » Comme il est topique et qu'il n'est pas long, rien n'empêche de le reproduire intégralement. Le voici donc :

On nous annonce, à la dernière heure, qu'un cas de choléra a été constaté cette nuit à Auteuil (septième arrondissement).
 Le médecin, appelé auprès du malade, en averti immédiatement la préfecture de police. Le choléra s'est montré aussi à Saint-Denis. Et puis ? Va-t-on s'effrayer ?

Allons donc ! Citoyens, laissons la fièvre aux bourgeois. Et cependant pour nous, prolétaires, les circonstances sont graves ; ce n'est pas seulement le choléra qui nous menace, c'est la misère. Lisez ce que disait hier un journal de Marseille : « Que nul ne se le dissimule, on va crever de faim dans quelques jours au sein des familles ouvrières de la population ; plusieurs de nos amis, ouvriers des ports ou foyers des usines, nous disaient, hier soir, qu'il ne fallait pas croire qu'on se laisserait affamer comme cela, et que, puisque les flammes désinfectent, on allumerait des feux assez hauts et en assez grand nombre pour purifier toute la ville. »

Dans quelques jours peut-être ce qui est de Marseille sera de Paris.
 Eh bien ! ce sera l'heure de montrer qu'on est des hommes et qu'on sait regarder la mort en face. Attention à la manœuvre ! Tout le monde sur le pont ! — Du calme, surtout !

Nous avons le regret de ne point connaître l'excellent journal phocéien qui propose de brûler Marseille afin d'y mieux lutter contre la misère. Mais cette idée d'incendie a charmé M. Vallès au point qu'il s'en empare et peint d'ja Paris en flammes. Il prend son bien où il le trouve, se souvenant du mot de Molière. C'est naturel. Seulement, le titre de son article est un peu risqué. Appeler cela : « Du calme ! » est trop paradoxal peut-être. Il y a un malheur : c'est que, dans son *Cri du peuple*, M. Vallès exerce peut-être une influence plus dangereuse qu'il ne croit sur les cerveaux de beaucoup de pauvres diables.

Le naïf lecteur croit ferme à la prose révolutionnaire de M. Vallès. Tandis que cet écrivain bien renté cherche ses effets sans négliger de compléter ses lignes, quelque vrai prolétaire, grisé de son journal, se dira peut-être : « Si j'ouvrais le feu aux quatre coins de Paris ? Vallès assure que c'est le grand remède à la misère. Or, Vallès est un pur ami du peuple et un savant homme ! Suivons ses instructions ! Il s'y connaît ! »

Heureusement que le jour n'est pas loin, peut-être où M. Vallès, s'apercevant joyeusement du peuple.

REVUE DE LA PRESSE

Réponse à la Déclaration publiée par l'UNION
 On lit dans le *Mémorial d'Amiens* :
 Nous recevons — d'une source autorisée — l'importante communication suivante que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Il a paru ces jours-ci, dans un journal de Paris, une déclaration dans laquelle on prétend arborer un programme monarchique. Cette déclaration est présentée comme le résumé des programmes d'un groupe important de royalistes. Elle est rédigée en termes très généraux, mais ces idées n'ont d'autre valeur et d'autre importance que celles qu'elles empruntent à ceux qui les expriment. »

« Il ne faut pas laisser s'établir une confusion fâcheuse entre les devoirs respectifs des mo-

narchistes et du prince que sa naissance a placé au rang qu'il occupe.

« Le devoir des monarchistes est de s'unir pour l'action commune et de rendre aisé, par leur esprit de conciliation et la hauteur de leurs vues, l'adhésion des honnêtes gens de tous les partis. Sur les conditions suivant lesquelles doit être organisé l'établissement monarchique, la liberté d'appréciation de chacun reste entière, mais dans les limites d'une opinion qui ne saurait s'imposer à tous, comme un programme, par d'autres moyens que la persuasion.

« Un groupe de monarchistes, quelque respectable qu'il puisse être le caractère de ses membres, outrepasserait absolument ses droits s'il prétendait imposer son programme politique à tous les partisans de la royauté. Nous mettons à part ici une haute personnalité qui n'a à recevoir d'ordres de personne, et qui ne saurait pas plus se laisser dicter une ligne de conduite que M. le comte de Chambord ne l'eût fait.

« Si la monarchie est rétablie un jour en France, ce ne sera pas le gouvernement d'un parti, ce sera le gouvernement de tous les honnêtes gens, sans distinction de nuances. Son rôle ne sera point de diviser, mais de réunir. Elle ralliera autour d'elle les forces conservatrices et libérales, devant les hommes viciés du présent disparaîtront pour elle les rançunes et les malentendus du passé. Le chef de cette monarchie ne sera pas le premier d'un parti, ce sera le Roi de la France et de tous les Français. »

Le sucre

Certes, mon cher Millaud, vous avez raison de dire que toute cette discussion sur le sucre, qui occupe la Chambre, intéresse particulièrement les sucriers. Mais il faut dire qu'elle intéresse le pays tout entier.

Le bon Français, qui prend son café après l'avoir corrigé par l'addition d'un morceau de sucre blanc, réclame au moins, ne se doute pas de la grande importance que, pour notre commerce national, cette discussion sur le sucre a. Il faut pourtant l'éclairer. Il faut qu'il se doute de quelque chose. Il faut qu'il se dise, en tournant sa cuiller dans la tasse et en regardant les petits bouillons se concentrer au milieu (signe d'argent —), ou se disposer sur les bords (— présage contraire —) que le sucre, dont il étudie la dissolution dans son mocha, va triompher enfin des embargos que le gouvernement ne cesse de mettre, depuis des années, sur sa fabrication.

Dans notre malheureux pays, quand le gouvernement voit surgir une industrie qui peut devenir importante, il commence par lui tordre le cou. C'est sa façon d'encourager le commerce, et ce bon gouvernement français, qui aime à triompher enfin des embargos que le gouvernement ne cesse de mettre, depuis des années, sur sa fabrication.

Qu'il représente la République, l'Empire ou la Monarchie, c'est toujours la même chose. C'est une tendance. En France, le gouvernement est possédé du désir d'étouffer les efforts. Il croit que c'est là sa mission sur la terre.

Supposons qu'un lieu de donner une prime à tous les inventeurs qui font construire des bateaux et qui les font naviguer, pour la plus grande diffusion des affaires commerciales, on exige de ces armateurs un impôt de mille à deux cents francs par bâtiment mis à l'eau, et vous aurez une idée de la situation enviable dans laquelle se trouve aujourd'hui la production sucrière de la vieille Guale.

Les raffineurs français sont les plus perfectionnés qu'il y ait dans toute l'Europe — l'Amérique seule en a de plus grandes et de plus complètes — ; les procédés de la chimie appliqués par les usines françaises ont atteint des résultats merveilleux ; côté des Allemands qui font le sucre grossier, les Français obtiennent un produit fin, agréable, délicieux, qui est le phénix des sucres dans la Belgique et la Hollande, les trois grands pays sucriers d'aujourd'hui, pour établir un régime amical sur la circulation des sucres, sur leur production, sur leur importation.

Dix années s'écoulent. De 1864 à 1874, la France fait du sucre considérablement. Elle en raffine quatre-vingt pour cent, le reste est brut et de l'industrie chez des voisins moins habiles qu'elle, en Allemagne par exemple.

En 1874, le bon gouvernement français se dit qu'il y a là un gros profit à faire. Il fait imposer les sucres fabriqués. Vous comprenez ? Le fabricant laisse au fisc tout le fruit de son travail et de ses dépenses. C'est bien plus rémunérateur pour le gouvernement que si on imposait le champ de betteraves, à tant par racine de betterave, ou à tant par tête de paysan betteravier.

Autrement, on encouragerait le paysan à travailler. Jugez donc ! Favoriser le développement de la culture des betteraves ? Imiter les Allemands en ne s'occupant que de la culture à raffiner pour se rejeter sur l'impôt si simple du champ betteravier, et laisser à l'industrie le loisir de faire d'une betterave tout le sucre qu'elle croira possible ? Et donc ! Inadmissible !

L'heure est venue cependant où tous les pains de sucre de France et de l'étranger se sont levés pour crier vengeance, et surtout justice. L'Allemagne nous fait une concurrence colossale ? Mettons une surtaxe sur le sucre allemand, sur tous les sucres étrangers ! Protégeons le nôtre !

L'Allemagne fait du sucre inférieur, mais qui coûte moins cher que le nôtre. Nous allons le chercher en Allemagne et nous le raffinons, ce qui est pis, — et pour le raffiner nous payons le redoutable impôt au fisc, cet impôt dont il ne faut plus parler puisque la Chambre est décidée à l'abolir, dit-on. Là est la question du jour.

« L'Allemagne fait du sucre inférieur, mais qui coûte moins cher que le nôtre. Nous allons le chercher en Allemagne et nous le raffinons, ce qui est pis, — et pour le raffiner nous payons le redoutable impôt au fisc, cet impôt dont il ne faut plus parler puisque la Chambre est décidée à l'abolir, dit-on. Là est la question du jour.

« Pour nous mettre sur le même pied que l'Allemagne, députés des arrondissements les plus divers, qui soumettez lorsque un orateur autorisé vous chantonne cette question des sucres, il faut vous écarter des demi-mesures qui ne

relèveront pas l'industrie française et qui laisseront l'industrie étrangère continuer ses ravages chez nous.

« Ce que veulent les pains de sucre, ou les gens spéciaux qui vivent dans le sucre, c'est l'impôt pur et simple sur la voiture de betteraves arrachées du champ, remplaçant l'impôt sur le sucre fabriqué.

« Toute autre taxe est vaine, injuste, vexatoire, puisqu'elle frappe la main d'œuvre, c'est-à-dire le travail national, et qu'elle force des gros capitalistes comme M. de Soubeiran, par exemple, à s'en aller raffiner du sucre à Gènes (Italie), pour ne pas payer les impôts exagérés qui pèsent sur la fabrication du sucre à Paris.

« C'est le cas de le dire, l'Allemagne vous guette. Et c'est l'Allemagne sucrière qui vous guette, celle qui possède dix fois plus d'usines que la France. L'Autriche s'y met ; l'Italie s'en mêle ; les Yankees chargent à Hambourg des milliers de tonnes de sucre brut, les envoient à New-York, les raffinent et les rapportent purifiés en Angleterre, voire en France. Tout cela parce qu'on n'a pas adopté, chez nous, en cette matière sucrière, une bonne assiette de l'impôt.

« On pourrait donc dire qu'il suffit de changer l'assiette pour que le sucre reprenne son vol. Plaise à la Chambre de lui donner l'essor, et il est vrai, mais les gens du Nord, qui sont patients, attendent de pied ferme.

(Figure) **PIERRE GIFFARD.**

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 11 juillet.

La France et la Chine
 Le correspondant de la *France* à Saigon lui télégraphie par voie de Colombo :

« Saigon, 1^{er} juillet.
 L'affaire de Bac-Lé a produit ici une profonde impression. L'opinion générale de la population française est que l'on doit immédiatement marcher sur Pion-Tsin-Pékin. »

M. Patenôtre, ministre de France à Pékin, a reçu hier, à Shanghai, le texte de la demande d'indemnité formée par le gouvernement français, au sujet de l'affaire de Bac-Lé.
 Cette demande a été transmise à Pékin dans la soirée et sera au plus tôt communiquée aujourd'hui au Tsang-Li-Yamen.

Le cabinet français a accordé un délai de huit jours au gouvernement chinois avant de mettre à exécution les mesures militaires qu'il se propose d'appliquer et qui consisteront à saisir des gages lui garantissant le paiement de la somme de 250 millions que lui réclame le gouvernement français.

Le bruit court que ce fut Li-Hung-Chang qui négocia d'ordonner d'évacuer Lang-Son.
 La responsabilité de l'affaire de Lang-Son lui incomberait donc. Aussi, le gouvernement français, voulant témoigner sa bienveillance envers Li-Hung-Chang, se contenterait de réclamer une indemnité d'une vingtaine de millions.

Le 14 Juillet à Paris
 Le Conseil municipal de Paris, après une communication du préfet de la Seine, relative au vote de l'Académie de médecine, tendant à l'ajournement de la fête nationale, a voté l'ordre du jour pur et simple suivant :

Le Pouvoir temporel
 On télégraphie au Temps :
 « Milan, 11 juillet.
 « J'ai eu l'occasion de causer avec les personnes de l'entourage du roi, qui est arrivé avant-hier à Monza. Le roi se montre très affecté des paroles prononcées aux Cortès par le ministre Pidal en faveur d'un pouvoir temporel du Pape ; des accusations portées contre le roi Amédée, qui aurait été, selon le ministre espagnol, appuyé par les républicains. M. Mancini a conseillé au roi de protester contre le langage du ministre espagnol, et de rappeler le ministre italien accredité à Madrid, si le cabinet espagnol ne donnait pas satisfaction au cabinet de Rome. »

Le petit rôle dans le Var
 La petite ville noire eût vu avec violence à Calion (Var) dont la population est de près de 3,000 habitants. L'effacement et l'épouvante sont tels qu'il n'y a plus de jour, tout le monde s'enfuyant au plus vite. On ne trouverait plus de fossés pour enterrer les morts, et on cite un père qui aurait été obligé d'ensevelir lui-même sa fille.

Accident de chemin de fer
 Hier, à une heure et demie de l'après-midi, un train de voyageurs, formé en gare de Bayeux, a été heurté, au moment où il se mettait en marche, par un train de marchandises.

Le choc a brisé quatre voitures, et les voyageurs qui elles contenaient ont été plus ou moins fortement contusionnés. On les a immédiatement conduits dans la ville, où ils ont été l'objet des soins les plus pressés, et d'après la déclaration des médecins, l'état d'aucun d'eux ne peut inspirer de craintes sérieuses.

Le service de la ligne n'a pas été interrompu, et le train en partance a pu être expédié avec 20 minutes de retard seulement.

Le Parlement anglais
 Des incidents très vifs se sont produits à la Chambre des Lords et des Communes, à cause du discours prononcé hier par M. Gladstone, dans une réunion du parti libéral.

Dans ce discours, M. Gladstone avait dit que lord Salisbury refusait l'offre de compromis, parce qu'il n'aurait pu accepter la corde au cou le bill sur la réforme électorale.

LE CHOLÉRA

Toulon
 Toulon, 14 juillet, 11 h. 30, matin.
 La température est restée lourde hier ; aujourd'hui, à midi, le ciel s'est éclairci et un léger brise s'est fait sentir.

De mercredi minuit à jeudi minuit, 8 décès sont survenus, notamment celui d'un quartier-maître infirmier de la marine. Depuis minuit, on signale 5 personnes décédées, dont un étudiant en médecine, mort à 3 heures, à l'hôpital de la marine.

« Le nombre des cholériques existant dans les hôpitaux maritimes s'élève à 130, dont un officier.

« Demain, fort et onnera le fourneau organisé par les Sauveteurs, pour les familles des ouvriers sans travail ; ils sont assurés quotidiennement de 250 kilos de viande et de 150 litres de vin.

Toulon, 5 h. 35, soir.
 Un étudiant en médecine, Hilaire Dumas, est mort ce matin, à l'hôpital maritime, victime de son imprudence. Malgré une forte diarrhée, il avait pris un bain de mer.

« MM. Waldeck-Rousseau et Raynal ont promis à M. Dumas, député du Var, de venir à Toulon dimanche et lundi.

« On signale un cas de choléra à La Seyne, un à Revest et deux à Solliès-Pont.
 Toutes les personnes atteintes sont venues de Toulon.

« On signale ici, aujourd'hui, 13 décès cholériques.
 Voici la situation des hôpitaux :
 Hôpital civil, 7 entrées, 5 décès, 46 malades en traitement.
 Hôpital maritime, 3 entrées, 1 décès, 19 malades en traitement.
 Hôpital Saint-Mandrier, 8 entrées, aucun décès, 112 malades en traitement.

Toulon, 11 juillet.
 Le père Dauphig, mariste, l'un des fondateurs du couvent du Bon-Pasteur, est mort ce soir, victime du choléra. Une nombreuse assistance a été à ses obsèques.

Marseille
 Marseille, 11 juillet, 12 h. 25, matin.
 M. Koch, avant de partir, a déclaré que, selon lui, l'épidémie durerait à Marseille jusqu'en novembre ; il a recommandé une dernière fois de croire à son expérience : la sécheresse est la seule arme contre les microbes.

« Une journée a fini hier soir avec 59 décès cholériques. La nuit a été un peu meilleure : 17 décès jusqu'à ce matin 8 heures ; enfin, de 8 heures à midi, il y a déjà eu 22 décès, dont 4 à l'hôpital militaire et 3 au Pharo. Tous les points de la ville sont actuellement atteints.

« L'Agence Havas a reçu les dépêches suivantes :
 Marseille 11 juillet.
 Le conseil municipal a pris une délibération tendant à obtenir de l'Etat un secours d'un million.

Marseille, 11 juillet, 9 h. 30 m.
 Depuis hier soir, huit heures, l'état-civil a enregistré 19 décès cholériques.

« Une vingtaine de malades cholériques ont été transportés à l'hôpital du Pharo.
 M. Bochet, député, a réuni hier les représentants élus et les médecins de la septième section. Parmi les dispositions prises dans cette réunion, figure l'établissement de fourneaux économiques, dont le gouvernement serait invité à supporter la majeure partie des frais.

Marseille, 11 juillet, 11 h. 45, matin.
 Depuis ce matin neuf heures, douze nouveaux décès cholériques ont été enregistrés à l'état-civil, dont un provenant du navire grec *Pronia Conque*, en quarantaine au mouillage de l'Estaque.

Marseille, 8 h. soir.
 Depuis onze heures du matin, il y a eu 38 décès cholériques enregistrés à l'état-civil, ce qui donne un total de 69, depuis hier soir, à huit heures, dont un à l'hôpital militaire, 15 à l'hôpital Pharo et 52 en ville.

« Actuellement, 35 malades cholériques sont en traitement à l'hôpital militaire et 80 à l'hôpital du Pharo. 1818 personnes ont quitté aujourd'hui Marseille.

Paris
 Un cas de choléra a été constaté ce matin à Paris, par M. le docteur Voisin, dans les circonstances suivantes :

« Hier soir, M. C..., habitant 64, rue des Saints-Pères, était atteint subitement par le fléau. Un médecin, mandé en toute hâte, prescrivit immédiatement les soins nécessaires ; mais lorsque, ce matin, à six heures, il venait faire sa visite, M. C... rendait le dernier soupir.

« Le commissaire de police de Saint-Germain des Près, prévenu aussitôt, avisait la préfecture de police et prenait en même temps les mesures de salubrité que commandaient les circonstances.

Espagne
 Madrid, 14 juin.
 Une dépêche officielle de Port-Mahon, en date d'aujourd'hui, annonce qu'une femme est morte hier, d'une maladie suspecte, dans le lazaret installé sur un bâtiment provenant de Marseille.

« Deux autres personnes, atteintes de la même maladie, sont dans un état très grave au lazaret de Mahon.

Italie
 Berne, 11 juillet.
 Depuis ce matin, un cordon militaire est établi sur la frontière italienne ; tous les voyageurs subissent une quarantaine à Côme ou à Laino.

« Le conseil fédéral a demandé au gouvernement italien que les voyageurs venant de la Suisse fussent au moins exemptés de cette mesure, mais le gouvernement italien a formellement refusé.

« Ces précautions seront rigoureusement maintenues aussi longtemps que la Suisse ne prendra pas de mesures préventives vis-à-vis de la France.

« Tous les passages des Alpes sont interdits. L'administration fédérale va supprimer les services de diligence à travers les Alpes.

COULISSES DU PARLEMENT

SENAT
 Paris, 11 juillet.
 La commission de révision s'est réunie à 2 heures, sous la présidence de M. Dauphin. Tous les membres étaient présents, sauf M. de Rozière, toujours indisposé.

« Après la lecture du procès-verbal, la discussion s'est engagée sur le premier article des résolutions de la Chambre, à savoir l'époque de réunion des collèges électoraux, en cas de dissolution. Le com-

mission, d'accord à stipuler que cette réunion devrait avoir lieu dans le délai maximum de trois mois, et à ne pas s'occuper de prévenir la possibilité d'une seconde dissolution, succédant immédiatement à la première, a adopté cet article.

« Malgré la réserve expresse de la liberté des membres de la commission quant à la question générale de la révision, sur laquelle on reviendra ultérieurement, plusieurs se sont abstenus de voter.

« L'article deux, relatif à la révision des lois constitutionnelles, est également adopté après le rejet d'une proposition tendant à inscrire une clause portant qu'à l'avenir, la révision ne pourra se faire que sur des résolutions conformes des deux Chambres. La commission a reculé devant le danger d'une proposition qui, pour le prochain Congrès, trancherait la question dans le sens de l' limitation de ses pouvoirs.

« En ce qui concerne l'article 3, une discussion s'est engagée pour savoir si cet article devait être traité de la loi ou faire l'objet d'un projet de loi organique.

« La commission a ajourné sa décision à demain.

« M. Lafont de Saint-Mitè a présenté l'amendement suivant :

« L'initiative des sénateurs inamovibles est supprimée. Le mandat viager est maintenu en faveur de ceux qui en sont revêtus. 75 sièges sont réservés pour y faire assiéger des personnalités éminentes dans les lettres, dans les arts, dans les sciences.

« Ces personnalités s'étant tenues, par leurs travaux, leurs études, leur état dans le monde, en dehors de la politique, n'ont pu se procurer un collège électoral pour leur candidature à la haute Assemblée. Le Sénat est appelé à leur ouvrir l'accès.

« Les sénateurs élus par lui seront, comme les autres membres de l'Assemblée, soumis au même roulement.

« Pourront aussi être élus des illustrations politiques qui auront été victimes d'une défection passagère auprès des corps électifs. »

DÉPARTEMENT

Moulins, 11 juillet. — Nous trouvons dans le *Courrier de l'Allier* les détails suivants au sujet du citoyen Passinigt, négociant en grains et farines, juge au tribunal de commerce de Moulins, ex-commissaire municipal, et brochant sur le ton, l'ancien et laïcisateur outrancier, arrêté pour faux en écritures de banque :

« Le parquet aurait au dossier 1 ou 14 billets ou lettres de change portées des signatures contrefaites et représentant une somme supérieure à trente mille francs. Une des signatures, le plus souvent imitée serait celle de M. Bouvier, de Saint-Yor.

« Ces valeurs se trouvaient à la succursale de la Banque de France, et c'est sur le rapport de M. le directeur, que les preuves authentiques, de M. Magnan, ancien maire de Moulins, ont été produites, et que le procureur de la République les a présentées devant le tribunal de commerce de Moulins.

« Une parente du faussaire serait alors intervenue et aurait offert de payer tous les billets pour qu'on ne fit de bruit autour de cette affaire. M. le gouverneur, cependant, aurait répondu par un refus, ajoutant que quel que fût le personnage, il fallait donner un exemple et livrer à la justice.

« Il est probable que l'instruction qui va s'ouvrir aura amené la découverte d'autres agissements criminels, tels en écritures de commerce, soit en nouvelles écritures de banque.

« Passinigt ne pensait pas que la prison pût être faite pour un homme de son importance, occupant, dans le parti républicain, une place aussi considérable, et lorsque le brigadier de la police municipale alla le prier de rendre au parquet, il suivit l'agent à tête baissée et sans aucune précaution. Mais, ce fut autre chose, quand le procureur de la République les mit en présence, quand les deux personnes dont il avait faussé les écritures, Passinigt laissa la tête et avoua tout.

« Aujourd'hui, il est à la Mal-Coiffée, où cependant, il a trouvé certaines faveurs : chambre bien